



VILLE DE
MACAMIC
Une ville de choix

Aux contribuables de la Ville de Macamic

AVIS PUBLIC

Est donné par la secrétaire-trésorière adjointe de la Ville de Macamic :

Conformément aux dispositions de l'article 597 du Code municipal, avis est par les présentes donné que le calendrier des séances du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de la gestion des déchets pour l'année 2023 a été adopté le 21 septembre 2022. Les séances se tiendront à 19 heures à l'hôtel de ville de Macamic, se lit comme suit :

- ↙ 25 janvier
- ↙ 22 mars
- ↙ 24 mai
- ↙ 20 septembre
- ↙ 22 novembre

Donné à Macamic, ce 22 septembre 2022



Joëlle Rancourt

Greffière-trésorière adjointe